

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION RÉGIONALE LBTT ET BILAN DE LA CAMPAGNE ANS PSF 2020

Membres présents : Stefano DE BLASIO, Joël LE DIOURON, Nadine LEROUX, André PANNETIER, Kenny RENAUX, Jacques SORIEUX, Renan THÉPAUT, Alain TRICOIRE.

Membres excusés : Alain GUENET, Michel KERDONCUFF, Patrick PASCO, Guinal BREST.

Le Président fait un rapide récapitulatif du déroulement de la campagne ANS PSF 2020 (ex CND) diligentée désormais par la Fédération via ses organes déconcentrées que sont les ligues régionales.

Création d'une Commission Régionale :

Somme attribuée par l'ANS à la FFTT :

Enveloppe de base Métropole	Outre-mer	Enveloppe complémentaire	Total
1 333 779 €	76 200 €	116 075 €	1 526 054 €

Répartition FFTT réalisée :

	Attribution	%	Fond solidaire	%	Totalité	%
Clubs	649 449 €	49,33	129 345 €	61,76	778 794 €	51,03
Comités	379 418 €	28,82	51 221 €	24,46	430 639 €	28,22
Ligues	287 748 €	21,85	28 873 €	13,79	316 621 €	20,75
TOTAL	1 316 615 €	100,00	209 439 €	100,00	1 526 054 €	100,00

Répartition des fonds ANS 2020 LBTT

BRETAGNE	2019	%	2020	%	EVOLUTION
Ligue	15 499 €	33 %	14 414 €	33 %	- 1 085 €
Comités	14 001 €	30 %	9 371 €	22 %	- 4 630 €
Clubs	17 000 €	37 %	19 460 €	45 %	+ 2 460 €
TOTAL	46 500 €	100 %	43 245 €	100 %	-3 255 €

Traitement des dossiers :

Dossier Ligue :

Somme allouée : 14 414 €

Budgétisation des 8 actions proposées : 94 900 €

Somme demandée : 20 000 €

Dossiers Comités :

Somme allouée : 09 371 €

Trois Comités sur quatre ont décidé de rédiger un dossier :

Répartition par Comité en tenant compte des % de 2019 :

Décision de la Commission Régionale :

CD29 : 3 786 € - 40,40 %

CD35 : 3 889 € - 41,50 %

CD56 : 1 696 € - 18,10 %

Les Présidents de Comités s'engagent à jouer la solidarité en reversant les sommes perçues dans le pot commun PST et en garantissant l'aide du PST pour le CD22.

Dossiers Clubs :

Les conditions d'éligibilité pour un club :

- Être affilié à la F.F.T.T.
- Être à jour de ses droits d'affiliation et des cotisations régionales
- Être en capacité de fournir toutes les pièces justificatives demandées sur la plateforme
- Obligation de fournir un projet-club :

Quelques critères de recevabilité :

- La somme attribuée aux clubs pour la Bretagne correspond à 19 460 €.
- Le seuil plancher pour un club est de 1 500 €
- Le Budget prévisionnel englobant la totalité des actions doit donc dépasser 3 000 €
- Le nombre d'actions par club est limité à 3 (un par axe).
- L'aide demandée ne peut excéder 50% du budget prévisionnel de l'action
- 50 % des actions doivent concerner des axes prioritaires.

Somme allouée pour les clubs : 19 460 €

15 clubs ont sollicités une aide, 14 clubs ont été retenus :

Décision de la Commission :

Attribution de 1 500 € à chaque club éligible

Somme allouée : 21 000 €

Dossiers sur les propositions de réévaluation à la Commission Fédérale

La commission fédérale demande à la commission régionale de réduire la somme allouée aux Comités Départementaux de 1 540 € de manière à permettre de conserver les 14 clubs éligibles en passant de 19 640 € à 21 000 €

Décision de la Commission Régionale :

Nouvelle somme allouée : 07 831 €

CD29 : 3 164 € - 40,40 %

CD35 : 3 251 € - 41,51 %

CD56 : 1 416 € - 18,09 %

Réévaluations Ligue et Comités :

	Somme proposée par la commission régionale	Réévaluation proposée par la commission régionale	Somme totale proposée par la commission régionale	Réévaluation proposée par la commission fédérale	Décision de la commission fédérale
LBTT	14 414 €			586 €	15 000 €
CD29	3 164 €	1 534 €	4 698 €	1 745 €	4 909 €
CD35	3 251 €	2 128 €	5 379 €	1 936 €	5 187 €
CD56	1 416 €	335 €	1 751 €	931 €	2 347 €

Réévaluation pour les clubs :

La Commission Régionale décide de proposer une réévaluation de 1 000 € pour 7 clubs comptabilisant un maximum de 10 actions autorisées.

Ce classement a été réalisé à bulletin secret par les douze membres de la commission :

	Somme proposée Par la Commission Régionale	Réévaluation proposée par la Commission Régionale	Somme totale proposée par la Commission Régionale	Réévaluation proposée par la Commission Fédérale	Décision de la Commission Fédérale
1 ^{er} US VERN	1 500 €	1 000 €	2 500 €	920 €	2 420 €
2 ^{ème} TT LOPERHET	1 500 €	1 000 €	2 500 €	2 000 €	3 500 €
3 ^{ème} ST DIVY-SPORT	1 500 €	1 000 €	2 500 €	1 315 €	2 815 €
4 ^{ème} THORIGNÉ-FOUILLARD	1 500 €	1 000 €	2 500 €	1 855 €	3 355 €
5 ^{ème} PPC KERHUON	1 500 €	1 000 €	2 500 €	1 145 €	2 645 €
6 ^{ème} QIMPER CORN. TT	1 500 €	1 000 €	2 500 €	1 155 €	2 655 €
7 ^{ème} AC PLÉRIN	1 500 €	1 000 €	2 500 €	1 300 €	2 800 €
8 ^{ème} FOUGÈRES JAV. LACOU.	1 500 €		1 500 €		1 500 €
9 ^{ème} PLOMEUR TT	1 500 €		1 500 €		1 500 €
10 ^{ème} CPB RENNES	1 500 €		1 500 €		1 500 €
11 ^{ème} TT LA BAIE	1 500 €		1 500 €		1 500 €
12 ^{ème} FOLCLO LORIENT	1 500 €		1 500 €		1 500 €
13 ^{ème} CTT PLOUIGNEAU	1 500 €		1 500 €		1 500 €
14 ^{ème} LSP BREST	1 500 €		1 500 €		1 500 €
TOTAL	21 000 €	7 000 €	28 000 €	9 690 €	30 690 €

Répartition des fonds ANS 2020 LBTT

BRETAGNE	2019	%	2020	%	EVOLUTION
Ligue	14 414 €	33,33 %	15 000 €	25,80 %	+ 586 €
Comités	7 831 €	18,11 %	12 443 €	21,40 %	+ 4 612 €
Clubs	21 000 €	48,56 %	30 690 €	52,79 %	+ 9 690 €
TOTAL	43 245 €	100 %	58 133 €	100 %	+ 14 888 €

Attribution des aides ANS pour les Ligues situées dans la métropole avec les %

Il existe une **très grande disparité** entre les territoires sans qu'il soit tenu compte du nombre de licenciés
Une simulation a été réalisée en tenant compte de ce que représentent les territoires en termes de licenciés. Sont indiqués en jaune les sommes que les ligues seraient légitimement en droit de percevoir.

Ligues	Nbre licenciés	Attribution	%	Simulation	%
Auvergne Rhône Alpes	19 077 lic	107 476,00 €	07,50 %	155 462,31 €	10,84 %
Bourgogne Franche-Comté	6 237 lic	83 726,00 €	05,84 %	50 826,57 €	03,55 %
Bretagne	11 476 lic	58 133,00 €	04,06 %	93 520,23 €	06,52 %
Centre-Val de Loire	10 969 lic	95 727,00 €	06,68 %	89 388,59 €	06,24 %
Grand Est	14 296 lic	142 000,00 €	09,91 %	116 500,98 €	08,13 %
Hauts de France	18 028 lic	146 175,00 €	10,20 %	146 913,80 €	10,25 %
Ile de France	29 316 lic	276 619,00 €	19,30 %	238 901,99 €	16,67 %
Normandie	12 205 lic	125 879,00 €	08,78 %	99 461,00 €	06,94 %
Nouvelle Aquitaine	14 380 lic	112 918,00 €	07,88 %	117 185,51 €	08,17 %
Occitanie	9 609 lic	119 459,00 €	08,33 %	78 305,68 €	05,46 %
Pays de la Loire	20 721 lic	96 224,00 €	06,71 %	168 859,60 €	11,78 %
Provence Alpes Côte d'Azur	7 615 lic	69 190,00 €	04,83 %	62 056,17 €	04,33 %

Commentaires pour la prochaine saison :

LES PROJETS ET LEUR RÉALISATION :

- La rédaction d'un Projet Sportif Territorial permet une certaine cohérence au niveau du territoire dans les actions prioritaires et évite aux Comités de rédiger leur propre projet.
- Les PST d'une majorité de Ligues en général semblent assez éloignés du PSF qui se résume en fait à un catalogue d'actions proposées par la Fédération.
- Le PST est construit principalement sur les attentes des clubs alors que le PSF répond aux directives gouvernementales. Faut-il coller davantage au PSF dans l'évolution du PST ?
- La Commission Régionale reformulera sa demande (sous réserve de l'accord des Présidents de Comité de la nouvelle olympiade) de ne rédiger qu'un seul dossier avec comme référence le PST Régional.
- Quelles priorités également faut-il privilégier pour orienter les clubs dans la mise en place de leurs actions ?
- Certaines actions préconisées par la Fédération sont-elles de nature à favoriser l'augmentation du nombre de licenciés et d'aider les clubs à se développer pour ceux qui le souhaitent ?
- Les critiques positives ou négatives formulées par la Fédération sont-elles fondées par rapport à l'évaluation des résultats obtenues par les Ligues ?
- Quelles solutions pour intéresser davantage la masse et l'ensemble des petites associations qui ne se retrouvent pas forcément dans les actions proposées ?
- Comment faire émaner des projets provenant de la base quand souvent ceux-ci ne sont suggérés que de manière descendante sans qu'il n'y ait par la suite de véritables suivis mis en place par la Fédération.

ÉVALUATION DES CLUBS :

- La Commission a été très bienveillante avec les clubs dans la réception des dossiers :
 - Absence du bilan financier annuel à ne pas confondre avec le compte de résultat de l'exercice en cours.
 - Projets de Club parfois trop succincts sans aucune méthodologie dans la construction, non actualisés.
 - Absence des projets et de visibilité financière dans le fonctionnement des sections pour les associations multisports.
 - Non observation des seuils de recevabilité
- L'étude des dossiers a révélé l'importance d'une uniformisation des critères à mettre en place de manière concertée pour les Comités Départementaux et les membres de la Commission.
- L'absence d'une ligne directrice non définie pour l'instant par la Ligue de Bretagne n'a pas permis d'identifier clairement les actions à privilégier pour favoriser l'augmentation du nombre de licenciés.
- Il sera demandé à la Commission Fédérale une simplification de la grille d'évaluation et une meilleure visibilité en termes d'actions.
- L'idée de prendre en considération en plus des actions spécifiques, l'environnement du club semblerait davantage correspondre aux réalités du terrain.
- Le seuil de 1 500 € peut paraître un peu trop élevé pour les associations les plus fragiles et limite le % de clubs éligibles qui n'est actuellement que de 6% (14 clubs pour 236 clubs)

- A la lecture du bilan national, nous pouvons constater que les aides accordées à la Ligue de Bretagne sont loin de correspondre à ce que le territoire représente en termes de licenciés et de dynamisme. Il existe une trop grande disparité non justifiée entre les territoires.

LES PERSPECTIVES :

- La Commission Régionale aura désormais une activité régulière sur toute la saison sportive.
- Elle sera chargée également de suivre les évaluations des actions réalisées par les clubs selon les instructions de la commission fédérale.
- Elle sera chargée d'établir les degrés de recevabilité des dossiers des clubs. Pour ce faire, il s'agira d'établir un plan de communication à destination des clubs pour qu'ils optimisent la rédaction de leur projet et de leurs demandes.
- Elle fixera ses priorités en corrélation avec le Projet Sportif Territorial afin d'orienter et de soutenir les clubs qui s'engageront dans leur structuration et dans leur développement.
- Elle établira des critères communs pour les membres de la commission régionale dans le cadre des évaluations des dossiers.
- Dans le cadre du Projet Sportif Territorial, les réunions thématiques (soirées ou matinées au choix des Comités) envisagées dans chaque Comité s'offrent comme une opportunité pour communiquer avec les clubs et les encourager à rédiger leurs propres projets et à mener les actions qui leur paraîtraient les plus utiles.

[illegible]